

# 'Y avoit si grant charté a Paris [...] par défaulté du roy' Léonard Dauphant

## ▶ To cite this version:

Léonard Dauphant. 'Y avoit si grant charté a Paris [...] par défaulté du roy': Pratique du gouvernement et géographie coutumière de l'absence et de la présence du roi (royaume de France, v. 1364-1515). 2015. hal-02063077

# HAL Id: hal-02063077 https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02063077

Preprint submitted on 21 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

# 'Si grant charté a Paris [...] par défaulté du roy': Pratique du gouvernement et géographie coutumière de l'absence et de la présence du roi de France (1364-1525) Léonard Dauphant

'Item, ni le roi ni les princes ne venaient à Paris ou aux environs, comme s'ils étaient à Jérusalem, et à cause de cela les prix montaient, car on ne pouvait y apporter aucune marchandise sans qu'elle soit rançonnée ou volée par les brigands qui étaient en garnison autour de Paris [...] Et il n'y eut pas de porcs à la [foire de la] Saint-Clément, faute du roi qui ne se souciait pas du pays de France et résidait toujours en Berry, à cause de ses mauvais conseillers¹.'

Journal d'un bourgeois de Paris, 1438

Le pouvoir du roi est personnel et sa sacralité se manifeste dans le contact. Dans la pratique, la présence physique du roi est un enjeu politique majeur : la lente croissance de l'administration renforce ce pouvoir en représentation plus qu'elle ne le remplace. On étudiera donc ici l'absence du roi non pas dans la théorie politique mais dans ses déplacements concerts et à travers les réactions de l'opinion publique. L'itinérance du roi dessine une géographie coutumière de la proximité du pouvoir et, en creux, de son éloignement ou de sa délégation<sup>2</sup>. Deux échelles se superposent, géographique et sociale. Les Capétiens ne peuvent parcourir les 400.000 km² de leur royaume. Ils demeurent surtout dans le 'pays' de France, autour de Paris, leur domaine originel. D'autres régions du royaume ne les voient que lors de voyages ponctuels. Pour nombre de régions périphériques enfin, l'absence du roi est une situation politique normale. Mais l'absence royale est aussi un phénomène de distance sociale. Princes, les rois établissent des barrières sociales différentielles en fonction des classes de leurs interlocuteurs. Au cours de la période qui va de Charles V (1364-80) à François Ier (1515-47), ces deux éléments de la pratique résidentielle du roi évoluent fortement. L'espace royal se rétracte après les défaites de la première guerre de Cent Ans (1337-75). Puis, pendant la seconde guerre de Cent Ans (1411-53), il se déplace dans une nouvelle région, la vallée de la Loire, avec Charles VII<sup>3</sup>. Enfin, à partir de Charles VIII (1483-98), les rois disposent d'un royaume unifié et solidement tenu et se lancent à la conquête de principautés italiennes: Ces

Journal d'un Bourgeois de Paris, ed. A. Tuetey (Paris, 1881), pp. 341-342 : 'Item, le roy, ne nul des signeurs ne venoit à Paris, ne entour, ne que s'ilz fussent en Hierusalem, et pour ce y avoit grant charté à Paris, car on n'y povoit rien apporter qui ne fust rançonné ou dérobé des larrons qui estoient es garnisons entour Paris [...] ne il n'estoit nulz pourceaux a la Sainct Clement, par defaulté du roy qui ne tenoit compte du pays de France, et se tenoit tousjours en Berri par les mauvais conseils qu'il avoit'.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur les itinéraires des rois, L. Dauphant, *Le royaume des Quatre rivières* (Seyssel, 2012), chapitre 7 : L'espace du roi'.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir carte 1 p. 16.

deux phénomènes leur font de moins en moins parcourir le royaume de France<sup>4</sup>. Dans le même temps, la distance sociale entre la cour et les bourgeois augmente : le roi est de plus en plus absent des lieux de sa présence traditionnelle, notamment de Paris sa capitale. Comment les rois de France gèrent-ils cette évolution brutale de leur espace vécu, et quels en sont les conséquences politiques ?

Il nous faut étudier ici les pratiques traditionnelles qui font de l'espace vécu du roi un objet politique coutumier, et lui imposent un certain rapport au territoire et à ses sujets. Puis nous verrons comment Charles VII (1418/22-61) a bouleversé ces règles, au risque de soulever une forte opposition. Enfin, nous verrons comment, à la fin de la période, la diminution du gouvernement du contact conduit à des phénomènes de sublimation de l'absence du roi.

## 1 : Le devoir de présence du roi dans son royaume

Le roi utilise consciemment sa présence et ses déplacements comme une forme de pouvoir. Le bon gouvernement est personnel et proche des sujets. Dans le *Rosier des Guerres*, Louis XI conseille à son fils de 'penser à l'estat de son peuple et de le visiter aussi souvant comme ung bon jardinier fait son jardin<sup>5</sup>'. La métaphore classique de la France jardin est ici redoublée par celle du roi jardinier, astreint à des liens personnels et à des soins particuliers. Dans la pratique, et au-delà des urgences qui motivent la plupart des voyages, le mode spatial du gouvernement répond à des usages, des attentes et des limitations implicitement codifiées, c'est-à-dire à une coutume, dont le roi doit tenir compte.

La présence du roi concerne avant tout Paris. Si Charles V et Charles VI ne résident pas toujours dans la ville, ils passent dans sa région la plus grande partie de leurs vies<sup>6</sup>. Charles V tente même de structurer son règne par un 'cycle dévotionnel' en passant les grandes fêtes aux grands sanctuaires de Paris, Saint-Denis et Chartres<sup>7</sup>. Enraciné dans le Bassin parisien, le roi ne cherche guère d'appuis politiques au-dehors. Ainsi, quand Pierre Salmon propose à Charles VI de réformer le royaume, il lui demande comme conseillers des

<sup>5</sup> Rosier des Guerres, BnF fr 17273 f° 13v°.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir carte 2 p. 17.

B. Guenée, 'Paris et la cour du roi', Un roi et son historien, Vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis (Paris, 1999), p. 341.

B. Guenée, 'Le voeu de Charles VI. Essai sur la dévotion des rois de France aux XIIIe et XIVe siècles', *Un roi et son historien*, p. 257.

bourgeois de sept villes, toutes situées autour de Paris<sup>8</sup>. Le Bassin parisien apparaît ainsi comme la 'vraie France<sup>9</sup>', l'espace vécu du pouvoir royal.

Le devoir de présence implique en sens inverse de connaître le royaume. Le roi jure lors de son sacre de défendre son domaine ; les Miroirs du prince l'engagent à en connaître l'étendue<sup>10</sup>. Dès son avènement, Louis XI s'efforce de parcourir son royaume. Ces voyages sont la preuve de son bon gouvernement, comme il le proclame face aux princes révoltés de la Ligue du Bien public :

'Le roi, depuis qu'il a été couronné, a fait tous les efforts possibles pour mettre, garder et entretenir son royaume en paix, repos, tranquilité et bonne justice, et à l'augmenter et l'accroître. Et il y a peiné et travaillé, grâce à Notre-Seigneur, en visitant les régions de son royaume comme aucun autre roi de France n'a fait en si peu de temps depuis Charlemagne jusqu'à présent.'

« le Roy, depuis qu'il est venu à la Couronne, a mis toute la peine qui luy a esté possible de mettre à garder et entretenir son royaume en paix, repos, tranquillité et bonne justice, et à iceluy augmenter et accroistre, et y a, grâces à Nostre Seigneur, pené et travaillé en visitant les parties de son royaume plus que ne fist oncques mais roy de France en si peu de temps depuis Charlemaigne jusques à present<sup>11</sup>.

Le roi accumule ainsi 2800km de 1461 à 1464<sup>12</sup>, il visite les régions qu'il ne connaît pas ou rachète et longe les frontières, notamment les Pyrénées, ce qui explique peut-être l'allusion à Charlemagne, mythique conquérant de l'Espagne.

Quand le roi part ainsi en voyage, comment son départ est-il ressenti dans sa capitale ? À l'automne 1389, le jeune Charles VI part réformer le Languedoc. Ses six mois d'absence frappent les Parisiens et le poète et officier royal Eustache Deschamps leur consacre une pièce<sup>13</sup>. Sans la cour, la capitale est privée d'animation et d'activité économique ; sans le roi, elle est aussi privée de justice. Seuls les changeurs s'enrichissent. Tous les autres attendent son retour, comme le répète le refrain : 'Quand reviendra notre roi à Paris ?'. Car Paris vit de la proximité du roi et de la présence des hôtels de la cour<sup>14</sup>. Le départ du roi stoppe la consommation princière, mais il signifie aussi le départ de la justice, même si la cour de Parlement siège toujours. Pour les esprits de la fin du 14<sup>e</sup> siècle, la dissociation entre le

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Carte 1.

C'est un étranger qui utilise cette expression brutale, explicitant une représentation commune : 'Journal de l'ambassade tchèque en France par l'écuyer Jaroslav', ed. M. Nejedly, *ABSHF*, année 2009, 2012, p. 110.

J. Vallet de Viriville, 'Advis a Isabelle de Bavière, Mémoire politique adressé à cette reine vers 1434', BEC vol. 27, 1866, pp. 144-145, § 55.

A. Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, sa Vie, son Administration, ses Travaux Artistiques et Littéraires (Paris, 1875), vol. 2 p. 310 (1er avril 1465).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Calcul de P. R. Gaussin, Louis XI, roi méconnu (Paris, 1976), pp. 394 et 404

E. Deschamps, *OEuvres Complètes*, ed. Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud, t. 5 (Paris, 1887), pp. 122-123, n° 920.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> J. Favier, 'Une ville entre deux vocations : la place d'affaires de Paris au XVe siècle', *Annales ESC*, 1973, vol. 28-5, pp. 1246-1247.

gouvernement mobile et les administrations devenues fixes et séparées du roi n'est pas aussi évidente que pour les historiens.

Si le départ du roi affecte les Parisiens, quel effet produit son irruption dans les régions qu'il ne fréquente pas d'ordinaire? Sa présence établit un contact d'une intensité sans équivalence avec la résidence de ses officiers ou la réception de missives de sa chancellerie, tandis que l'arrivée de la cour bouleverse les petites villes. C'est ce qu'illustre la relation du séjour de Charles VII à Limoges en 1439, due à un chambrier de l'abbaye Saint-Martial, prié de loger l'apothicaire du dauphin Louis 15. De mémoire de Limousin, la ville n'avait jamais vu de roi. Pour la première fois, les notables sont confrontés à la cour. Son luxe étonne ou irrite : le jeune dauphin ne se déplace pas sans sa lionne, qui meurt tragiquement à Limoges; le chambrier se plaint du coût du séjour. Sa culture fascine : le chambrier en profite pour copier un poème en français, alors que la ville est de langue d'oc. Surtout, le pouvoir est accessible et le chapitre obtient enfin sa sauvegarde royale. Charles VII revient deux fois à Limoges, en 1442 et 1443, sans même prendre la peine de prévenir les bourgeois. Aucun roi ne revient plus après 1463.

L'effet du gouvernement personnel est que les séjours et les déplacements du roi ont une portée politique qui dépasse le simple pragmatisme d'une résidence choisie en fonction des problèmes de l'heure. Les conseillers du roi manipulent donc l'itinéraire du roi, pour que sa venue bouleverse les rapports de force locaux à leur profit. Ils ont tout intérêt à recevoir le roi sur leurs terres pour augmenter leur crédit. Inversement, ils cherchent à mener le roi là où leurs ennemis gouvernent mal en son absence. Une ballade de Deschamps expose au jeune Charles VI l'intérêt d'un voyage d'agrément en Vermandois, dans les châteaux d'Enguerrand VII de Coucy et de Jean Le Mercier, son maître d'hôtel<sup>16</sup>. 'Deduit et esbatements' rime ici avec 'genz... de gouvernement' : ce voyage est une fête courtoise faite pour accroître le crédit des hôtes du roi. Le roi est invité à aller rencontrer 'ceux qui l'ayment et de corps et d'avoir' : les biens privés des officiers trouvent leur sens en étant mis au service du roi ; leur bon accueil témoigne de leur dévouement ; leurs constructions somptueuses accueillent la fête mais sont prêtes pour la défense du royaume. Le même Le Mercier est le promoteur du voyage de Languedoc en 1389<sup>17</sup> où, à l'inverse, il faut envoyer le roi constater et réprimer le mauvais gouvernement de ses concurrents politiques, les serviteurs de l'oncle du roi, Jean duc de Berry.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Chroniques de Saint-Martial de Limoges, ed. H. Duplès-Agier (Paris, 1874), pp. 202-215.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> E. Deschamps, vol. 3, p. 168, n° 393. Notice sur Jean Le Mercier: vol. 1 pp. 386-387.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Jean Froissart, *Chroniques, livres III et IV*, ed. P. Ainsworth et A. Vavaro (Paris, 2004), pp. 371-372.

#### 2 : L'itinéraire du roi et la distance sociale

Le roi semble ainsi jouer de sa présence pour légitimer son pouvoir dans l'espace où il se montre et dans le temps de la mémoire de son passage. Mais ce gouvernement du contact direct obéit à des règles sociales : la coutume sociale double la coutume géographique. Le roi très-chrétien doit être abordable et faire justice à qui le croise. C'est la tradition du roi abordable, comme Jean de Joinville présentait saint Louis rendant justice en plein air sous un chêne de Vincennes. Jusqu'au règne de Louis XI, le roi accorde la grâce aux suppliants qui le sollicite : ce sont les 'rémissions de bouche'<sup>18</sup>. À partir de Charles V, le souverain s'impose une mise à distance qui témoigne de sa souveraineté. Christine de Pizan loue Charles V de s'être toujours déplacé en 'honnorable ordennance', manifestant aux spectateurs la dignité de sa couronne<sup>19</sup>. De plus en plus, le principe de la 'familiarité' du roi de France entre en tension avec sa 'dignité spatiale'<sup>20</sup>, mise en scène comme un spectacle.

Malgré cette évolution, l'arrivée du roi entame toujours un rituel d'échanges qu'il ne maîtrise pas entièrement : son pouvoir sacré se manifeste mais le contraint en retour à se montrer généreux ou miséricordieux. Plutôt que de ne pas respecter ce contrat moral (ou ce contrat politique' implicite<sup>21</sup>) le roi préfère adopter des stratégies d'évitement. Charles VI évite les villes en revenant du sacre pour ne pas avoir à accorder d'exemptions fiscales au cours de 'Joyeuses entrées'<sup>22</sup>. Premier contact public, le rite féodal de l'entrée joue un rôle majeur dans le dialogue entre le prince et les sujets<sup>23</sup>, et dans l'économie politique du royaume, car lui seul permet la construction d'un espace public pour l'échange entre le roi et ses peuples. Le souverain vient rencontrer ses sujets dispersés et construit par ses entrées un spectacle politique éphémère, répété de ville en ville. Mais à l'échelle du royaume, la croissance des institutions a pour effets conjoints de multiplier les relations de pouvoirs dans le cadre d'une

-

Cl. Gauvard, 'Les clercs de la chancellerie royale française et l'écriture des lettres de rémission aux XIVe et XVe siècles', Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales, espaces français, espace anglais. Actes du colloque de Montréal, 7-9 septembre 1995, ed. K. Fianu et D. J. Guth (Louvain-la-Neuve, 1997), pp. 282-283.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, ed. S. Solente, *reprint* (Paris, 1977), t. 1 pp. 49-51.

M. Chatenet, 'Construire l'espace au XVI<sup>e</sup> siècle', *Construire l'espace au XVI<sup>e</sup> siècle*, ed. M. Viallon (Saint-Étienne, 2008), pp. 19-20 et 22.

Sur le 'discours politique contractualisé': Jan Dumolyn, Jelle Haemers, 'Les bonnes causes du peuple pour se révolter'. Libertés urbaines et luttes de pouvoir aux Pays-Bas méridionaux (1488)', *Libertés et citoyenneté urbaines du Moyen âge à nos jours*, colloque de l'International Commision for the History of Towns, Luxembourg, 2009, <a href="http://www.historiaurbium.org/english/Conference%202009/Dumolyn\_Haemers.pdf">http://www.historiaurbium.org/english/Conference%202009/Dumolyn\_Haemers.pdf</a>

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Fr. Autrand, *Charles VI: la folie du roi* (Paris, 1986), p. 11.

E. Lecuppre-Desjardin, 'Parcours festifs et enjeux de pouvoirs dans les villes des anciens Pays-Bas bourguignons au XVe siècle', *Histoire urbaine*, n° 9 (2004/1), pp. 29-45.

'société de l'information'<sup>24</sup> et d'éloigner les solliciteurs de la personne même du roi. Les villes du Midi envoient à grands frais des ambassadeurs auprès du roi, qui accède à leur demande. Mais au 15<sup>e</sup> siècle, la faveur accordée oralement doit être 'entérinée' par écrit par une juridiction royale locale qui s'empresse de bloquer le processus. Un mécanisme de ce type, combinant oui du souverain et non de ses officiers s'observe par exemple à Bordeaux dans les années 1483-1501<sup>25</sup>. Ici, la proximité du roi est un leurre : elle ne fait que masquer que la réalité du pouvoir est dans la main de son administration, qui n'est pas astreinte à la générosité mais à la défense des droits du roi.

Les relations entre le roi et les villes sont aussi, au quotidien, un choc entre les sujets et l'Etat mais aussi entre les bourgeois et la noblesse de cour. Comme à Paris sous Charles VI, les bourgeois de Tours subissent à partir de 1444 difficultés de logements, dégâts causés par l'affluence, montée de la prostitution et de l'insécurité et se plaignent des nuisances des hôtels princiers26. Au 15e siècle, l'habitat royal privilégie donc la forêt et la campagne. Quand le prince descend en ville, il choisit un château péri-urbain ou accolé à la muraille. Le modèle de Vincennes, château-ville centré sur une forêt, est ainsi reproduit dans chaque ville royale. Les châteaux construits en val de Loire sont donc séparés de la ville, tel les Montils près de Tours, que Charles VIII entend transforme en un 'bourg royal'27 auto-suffisant. Sous Louis XI, les travaux du château d'Amboise conduisent à expulser de l'église castrale chanoines et bourgeois : on invoque alors la sécurité de la famille royale et les risques d'épidémie28. Le résultat en est que le château est désormais une île, séparée du bourg en contre-bas. Pendant les voyages, l'espace urbain est encore tenu à bonne distance. Charles VII s'établit en retrait des villes qu'il visite, dans de petits châteaux. Il loge ainsi à Sarry et non à Châlons-en-Champagne (1445), à Taillebourg et non à Saintes (1451), à Cleppé et non à Feurs (1452), à Montferrand et non à Bordeaux (1453), à Saint-Priest et non à Lyon (1456).

Les chroniqueurs tel Thomas Basin remarquent que Charles VII aime à s'isoler dans des lieux reculés<sup>29</sup>. Mais cette distance posée entre la personne du roi et les bourgeois n'est pas que question de caractère : elle repose sur des raisons pratiques (peur des révoltes, prophylaxie) mais aussi culturelles : à l'hostilité mutuelle entre la cour et les bourgeois (aussi

Selon la définition de Th. Dutour, 'L'élaboration, la publication et la diffusion de l'information à la fin du Moyen Âge (Bourgogne ducale et France royale', *Oyé! Haro! Noël! Pratiques du cri au Moyen Âge*, ed. N. Offenstadt et D. Lett (Paris, 2003), p. 155.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Paris, BnF fr. 23915 fols 71-73.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> B. Chevalier, Tours, ville royale (1356-1520). Origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Âge (Louvain–Paris, 1975), p. 226.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> B. Chevalier, *Tours*, *ville royale*, p. 312.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> J.-P. Babelon, *Le Château d'Amboise* (Arles, 2004), p. 45.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, éd. Ch. Samaran (Paris, 1933), t. II, p. 307.

forte que leur complémentarité) répond un imaginaire princier qui valorise les paysages ruraux du plaisir au détriment de la ville du gouvernement30.

#### 3 : L'espace vécu de Charles VII et ses successeurs face à l'opinion publique

Les rois capétiens ont toujours été itinérants. Mais dans le vaste royaume de France, l'espace qu'ils ont parcouru s'est imposé comme un enjeu politique et a varié au gré des circonstances. On peut distinguer trois phases dans la période 1364-1525. La 'première Guerre de Cent Ans' (1337-1375), les victoires d'Edouard III contraignent Charles V à resserrer sa zone de résidence dans la région d'origine des Capétiens, Paris et le Bassin parisien. Puis, en 1418-20, le pouvoir royal éclate : Paris tenu par l'alliance anglo-bourguignonne, Charles VII se replie sur ses terres personnelles du val de Loire (Berry, Poitou et Touraine). Après la reprise de Paris en 1436, l'opinion publique française considère Charles VII comme le roi à la place d'Henry VI. Tous escomptent un retour rapide à la paix, qui inclurait le retour du roi à Paris. C'est ce qu'écrit par exemple Alain Chartier<sup>31</sup>. Mais après une brève visite, Charles VII retourne en val de Loire. Cette géographie du pouvoir centrée sur la Loire s'impose à ses successeurs, Louis XI, Charles VIII, Louis XII. Dernière phase, le règne de Charles VIII ajoute un nouveau centre, Lyon, porte sur l'Italie à conquérir. Tandis que l'Etat royal devient de plus en plus stable et puissant, le règne de Louis XII (1498-1514) montre un point d'équilibre remarquable : le roi ne voyage plus pour pacifier son royaume mais a établi deux capitales saisonnières : après l'hiver à Blois, la cour gagne Lyon presque chaque printemps, d'où le roi met en œuvre sa politique italienne<sup>32</sup>. Après Louis XII, François Ier rééquilibre l'itinérance entre les trois pôles, au profit de Paris. Pendant un siècle, un système politique multipolaire s'est instauré, entre Paris, capitale administrative (avec le Parlement et la Chambre des comptes), et les résidences de la Loire (Tours, Amboise, Blois et Bourges), capitales curiales.

Or l'itinéraire royal inscrit la légitimité dans des lieux et y recrute ses serviteurs et ses soutiens. Après 1418, Charles VII est privé de la résidence en Île-de-France, donc d'une

7

L. Dauphant, 'Vu du château, vues de châteaux : la culture paysagère des princes en France de Charles V à Louis XI (1364-1483)', *Paysage de force et plaisir du paysage*, Actes du 135e CTHS (Neuchâtel, 6-11 avril 2010), dir. Henri Bresc, édition électronique, 2012, pp. 87-96.

A. Chartier, *De Detestatio belli Gallici et suasione pacis*, p. 487, cité G. du Fresne de Gaucourt, *Histoire de Charles VII* (Paris, 1881), vol. 3 p. 51.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Carte 2.

source de légitimité comme d'un appareil d'État<sup>33</sup>. Pressé de reconquérir les terres perdues, il devient la cible non seulement des opposants à la cour mais de critiques extérieures qui visent le mode de résidence du roi mais aussi la totalité de son espace propre. Le refus royal de revenir à Paris suscite l'incompréhension des Parisiens. L'année suivante, le chanoine chroniqueur que nous appelons le *Bourgeois de Paris* se plaint :

'Item, ni le roi ni les princes ne venaient à Paris ni aux environs, comme s'ils étaient à Jérusalem, et à cause de cela les prix montaient, car on ne pouvait y apporter aucune marchandise sans qu'elle soit rançonnée ou volée par les brigands qui étaient en garnison autour de Paris [...] Et il n'y eut pas de porcs à la [foire de la] Saint-Clément, faute du roi qui ne se souciait pas du pays de France et résidait toujours en Berry, à cause de ses mauvais conseillers<sup>34</sup>.'

En l'absence du roi, sans nouvelles de lui comme s'il était en croisade, les Parisiens sont victimes de la pénurie et de la violence. La réalité est inversée : Paris est une ville frontière abandonnée aux pillards, alors qu'elle devrait être le centre sacré de la royauté. Le Bourgeois de Paris est particulièrement choqué par les crimes des 'routiers' commis aux portes mêmes de Paris. Un sergent royal est tué à la porte Saint-Jacques, aux cris de 'Où est votre roi ? Hé! Il se cache ?'35. Pour les soudards comme les Parisiens, une telle attaque constitue une véritable profanation du cœur du pouvoir royal, sa capitale36. Le roi qui organise la reconquête depuis le Val de Loire peut négliger de tenir son rôle dans ce système rituel mais le fait au prix de la perte locale de sa *fama*.

Après la reprise de Paris, le *Bourgeois de Paris* renouvelle sa plainte presque chaque année : 1436, 1437, 1438, 1444, 1445, 1449<sup>37</sup>. En 1444, le roi quitte le royaume : c'est la première fois depuis 1388 qu'un roi part en campagne hors des frontières. Le *Bourgeois* ressent ce voyage non pas comme le signe de l'affermissement du pouvoir mais comme celui du mauvais gouvernement. Charles VII n'aurait pas fait en dix ou douze ans (depuis son sacre) ce qui aurait dû être fait en deux à trois mois – entendre rétablir la sécurité dans le Bassin parisien en proie aux pillards. Au lieu d'agir, 'ilz alloient, lui et son filx, en estranges terres ou ilz n'avoient rien, despendre, et gaster ses gens et la finance de son royaulme<sup>38</sup>'.

8

B. Guenée, 'Les campagnes de lettres qui ont suivi le meurtre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (septembre 1419-février 1420', *Annuaire bulletin de la Société d'histoire de France*, 1993, pp. 45-65.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Journal d'un Bourgeois de Paris, pp. 341-342 (1438). Cf. citation première page.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Journal d'un Bourgeois de Paris, p. 338. 'Où est vostre roy? Hé est il muché?'.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> É. Crouzet-Pavan, 'Violence, société et pouvoir à Venise (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) : forme et évolution de rituels urbains', *Mélanges de l'ÉFR Moyen Âge Temps modernes*, 96-2 (1984), p. 928.

En 1436 (Journal, p. 327), 1437 (p. 335), 1444 (pp. 369-370 : le roi et la reine sont comme à 200 lieues), 1445 (p. 379 : les Anglais tiennent le pays 'et ne challoist au roy, que de chevaulcher de païs en autre') et 1449 (p. 391 : le roi passe en Normandie sans aller à Paris).

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Journal d'un Bourgeois de Paris, p. 375.

Ces plaintes sont une expression paradoxale de la force du mythe royal Dans ce journal écrit par un clerc partisan des Bourguignons, les malheurs des temps sont liés à l'absence du roi, le désir de paix et de sécurité devient aspiration à sa présence. Ces critiques ne sont pas limitées aux bourgeois parisiens. En 1440, l'évêque de cour Jean Juvénal des Ursins exhorte le roi à ne plus 'dormir', ce qui équivaut dans son esprit à une résidence dans les châteaux du val de Loire. Le roi doit agir, c'est-à-dire à demeurer à Paris, siège des vertus, seule résidence possible d'un bon roi.

'Hélas sire, pourquoi détournez-vous votre main droite du milieu de votre sang, c'est-àdire de votre bonne ville de Paris, la tête de votre royaume ? Quand vous y venez, on dirait que vous voudriez être ailleurs [...] Charles le Sage y vint et y habita [...] et il redressa son royaume, ce qu'il n'aura jamais fait s'il avait habité à Amboise<sup>39</sup>.'

Au lieu d'envoyer des lettres circulaires, dérisoires pour les villes qui sont en frontière, le roi doit venir rendre la justice 'en personne' et ne pas aller de ville en ville<sup>40</sup>. Les séjours de Charles VII dans ses châteaux 'dela la riviere de Loire' témoignent d'un manquement à ses devoirs d'état :

'Vous voulez être terré et caché dans des châteaux, de méchantes places, et des espèces de petites chambrettes, sans vous montrer et sans écouter les plaintes de votre peuple qui souffre que je vous l'ai dit<sup>41</sup>'.

De Paris ou de la cour, armagnacs ou bourguignonnes, les élites traditionnelles ont hâte d'un retour à la normale que manifesterait l'installation du roi dans sa capitale. Elles considèrent que le roi montre son incapacité à gouverner en résidant hors de Paris et en voyageant au loin. Un mot résumé leur mécontentement : caché ('muché'). Charles VII est accusé de se cacher en val de Loire au lieu d'assumer les pratiques de l'espace de son grand-père Charles V. Quant aux princes qui ne reconquièrent pas en personne le royaume, ce sont des lâches, affirmation discrète pour Juvénal qui leur parle en public, plus appuyée sous la plume du Bourgeois de Paris : 'les princes français étaient tous devenus comme des femmes<sup>42</sup>.' Ces critiques et ces quolibets identiques chez l'évêque et le bourgeois témoignent d'une opinion publique de la France du nord hostile au déplacement du gouvernement royal.

Au contraire, le bon gouvernement vu par Juvénal ou le Bourgeois de Paris comprend

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> 'Loquar in tribulacione', Écrits politiques de Juvénal des Ursins, ed. P. S. Lewis, vol. 1 (Paris, 1978), p. 370. 'Helas, sire, pourquoy avertissez du mellieu de vostre sang vostre main destre, c'est assavoir de votre bonne ville de Paris, qui est le chief de vostre royaulme? Quand vous y venez il semble que en vouldriés estre hors [...] Charles le Sage [...] y vint et s'y tint [...] et remist son royaulme sus, ce qu'il n'eust mie fait se il se feust tenu a Amboise'.

<sup>40</sup> *Ibid.*, pp. 346, 382 et 329.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> *Ibid.*, pp. 382 et 323 : 'vous voulez estre mussé et caché en chasteaulx, meschans places et manieres de petites chambretes, sans vous monstrer et ouir les plaintes de vostre peuple ainsi tourmenté que dist est'

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> *Journal d'un Bourgeois*, p. 370 (1444): 'tous les signeurs de France estoient tous devenus comme femmes'.

une résidence stable à Paris et quelques voyages dans les bonnes villes : c'est la conception du pouvoir de Charles V, modèle politique absolu. Dans ce jugement, il faut faire la part de l'incompréhension des élites du Bassin parisien, géographiquement déclassées, la part d'hostilité sociale des bourgeois face à une pratique noble du territoire, et enfin la part d'hostilité aux pratiques d'un 'État moderne' qui prend le risque de faire fi des traditions et mythes qui légitiment son pouvoir. Pour un poète courtisan comme Antoine Astesan (secrétaire italien de Charles d'Orléans), il n'y a guère de problème à poser que Charles VII réside à Tours et non à Paris 'justa forsan perculsus ab ira<sup>43</sup>'. Les ducs de Bourgogne n'hésitent pas à raser les villes qui se rebellent contre eux ; le roi se contente de soumettre Paris et Bordeaux, puis de les ignorer. Mais d'autres élites profitent de ce basculement de l'espace royal vers le sud, qui n'est pas une rupture entre le roi et ses sujets mais un déplacement géographique, et donc aussi une redistribution du pouvoir, un nouveau recrutement des élites, non plus à Paris et en Picardie, mais dans la France du sud de La Loire. Charles VII s'est éloigné de la région de Paris mais s'est rapproché du centre et du sud de son royaume<sup>44</sup>. Le roi 'caché en châteaux' va aussi à la renconter des bourgeois provinciaux. Peu de rois ont autant voyagés au cours de leur règne. Pour financer la guerre, le roi préside luimême les assemblées d'Etats, généraux ou provinciaux. La plainte des Parisiens ne correspond pas au mauvais gouvernement, mais bien à une marginalisation politique.

Le pragmatisme spatial de Charles VII s'apparente à celui des papes se fixant à Lyon puis à Avignon, au risque de négliger le lieu qui fonde leur légitimité : 'l'espace/temps n'est pas seulement un phénomène "rationnel" mais aussi un phénomène "symbolique" Les déplacements royaux sont un enjeu pour les régions en concurrence, d'où un espace tissé de compromis, de rejets et d'attentions particulières. À la différence de celui du pape, le pouvoir du roi ne repose pas sur une légitimité univoque : il peut la refonder dans le centre du royaume : si son absence est incompréhensible pour les Parisiens, sa présence du Poitou au Languedoc lui fait gagner de nouveaux soutiens politiques. Il le paye cependant

-

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> A. Astesan, 'Éloge descriptif de la ville de Paris et des principales villes de France en 1451', *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, ed. A. Le Roux de Quincy et L.-M. Tisserant (Paris, 1867), p. 572.

<sup>44</sup> Carte 1.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> J. Le Goff, 'La perception de l'espace de la Chrétienté par la Curie romaine et l'organisation d'un concile œcuménique en 1274', *Histoire comparée de l'administration*, Munich, 1980, p. 16.

## 4 : La sublimation de l'absence : présence virtuelle et conflit poétique.

Au cours de la seconde moitié du 15e siècle, l'Etat royal est en pleine croissance. Au-delà des limites des capacités de contrôle personnel, l'Etat royal impose un pouvoir fondé sur deux piliers : l'administration et l'adhésion. Les officiers royaux peuvent être environ 5000 en 1515, soit une technostructure de 7 à 8000 hommes et, avec l'armée, une 'petite société de 60000 personnes'<sup>46</sup>. Dans le même temps, l'espace personnel du roi se rétracte, signe qu'une culture commune permet à la nouvelle société d'offices de tenir en l'absence du prince. On peut évoquer ici le modèle territorial de l' « ubiquité globale » des espaces quadrillés. Le territoire est semé de noyaux culturels de pouvoir qui intériorisent la fidélité à l'État<sup>47</sup>.

Cet espace français de plus en plus vide de la présence royale voit se mettre en place des formes de sublimation de son absence. Les formes traditionnelles de la présence royale sont dramatisées, et l'administration, loin d'apparaître comme une délégation abstraire, est conçue comme présence virtuelle du roi.

Aux entrées et aux ambassades sont venues se joindre sous Charles VII une intensification de la correspondance avec les corps de ville et la présidence des États. Dans la seconde moitié du 15e siècle, le rituel dramatise certaines entrées royales, comme pour compenser l'absence ordinaire du roi. Charles VIII se rend à Nantes à Noël 1493, pour recevoir le serment de ses sujets bretons, avant de partir en croisade, où il risque de mourir<sup>48</sup>. Louis XI y ajoute le pèlerinage royal : il peut transformer l'entrée royale en se présentant à la ville en roi humble sur le modèle du Christ des Rameaux, ainsi lors de l'entrée à Brive en 1463, qu'il accomplit monté sur une mule, en venant d'un village appelé Nazareth<sup>49</sup>. La 'performance'<sup>50</sup> de l'entrée peut être pérennisée dans des monuments. À partir des années 1490, les entrées royales peuvent prolonger leur effet grâce à l'imprimerie : l'entrée à Abbeville de 1492 donne lieu à une plaquette imprimée en 1493. Louis XI rachète le Ponthieu racheté au duc de Bourgogne et s'y impose par des séjours répétés et par l'image : une statue

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> P. Chaunu, *Histoire économique et sociale de la France*, dir. F. Braudel et E. Labrousse, t. 1, *De 1450 à 1660*, vol. 1. *L'Etat et la ville*, dir. P. Chaunu, R. Gascon, Paris, 1977.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Robert D. Sack, Conceptions of Space in Social Thought: A Geographic Perspective Hardcover, 1981; id. "Territorial bases of power' in Burnett', Political Studies from Spatial Perspectives: Anglo-American essays on political geography, ed. A. D. et Taylor (Chichester 1981), cité in J. Lévy, 'Contrôle: un concept incontrôlé? Pouvoir, espace et société', L'État et les stratégies du territoire, dir. H. Théry, Paris, 1991, pp. 40-41.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Y. Labande-Mailfert, 'Autour du traité de Senlis. La Bourgogne en question', in Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy (1477), Actes du Colloque de Nancy, 22-24 septembre 1977 (Nancy, 1979), p. 264.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> B. Guenée, Fr. Lehoux, Les entrées royales françaises de 1328 à 1515 (Paris, 1968), p. 183.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> E. Lecuppre-Desjardin, La ville des cérémonies. Essai sur la communication symbolique dans les anciens Pays-Bas bourguignons, Turnhout, 2004.

royale est installée sur la façade de la collégiale de Rue ; un tableau est offert en *ex voto* à Notre-Dame de l'Orée, dont la légende rappelle la visite du roi en 1463<sup>51</sup>.

Au-delà de la politique de la communication, la structure politique du royaume évolue. L'avènement de la société d'offices entraîne une multiplication des relais locaux du gouvernement royal. L'architecture administrative des bailliages et sénéchaussées est doublée par celle des gouverneurs et des cours souveraines régionales. Sous Louis XII, on peut emboîter leurs ressorts avec la zone de résidence du roi. La croissance des pouvoirs royaux régionaux est présence démultipliée du souverain. Le Parlement de Paris a essaimé à Toulouse d'abord (1420/1443), dans les provinces conquises ensuite (Normandie, Aquitaine, Borgogne, Bretagne...). Puisque la justice du roi est restée indivisible, tous les Parlements n'en font qu'un et tous les parlementaires sont frères ; le roi siège partout, dans la fiction de sa présence mystique. De même, le titre de conseiller du roi est accordé aux officiers indépendamment de leur présence au conseil. Leur ensemble forme « un gigantesque et mystique Conseil comprenant tous les fidèles gens de bien du royaume »52. Ces conceptions qui atténuent l'absence du roi sont renforcées par des rituels et des mises en scène. Au Parlement de Paris, le premier président siège ordinairement dans le siège du roi. Mais dans les parlements de province, si éloignés du souverain, une autre symbolique se met en place. Elle dit l'absenceprésence du roi dans son Parlement. A Rouen, l'Echiquier réuni en 1469 pour manifester le retour du duché de Normandie à la Couronne montre deux trônes : sur le premier se tient le président, et le second, de même hauteur, reste vide<sup>53</sup> pour symboliser la personne royale. L'Echiquier devient une cour de justice permanente en 1499. Dans le palais construit par Georges d'Amboise, le trône du roi reste vide<sup>54</sup>. À Toulouse aussi, l'absence du roi est sublimée par la dignité du Parlement. En 1515 le frontispice de la chronique toulousaine de Nicolas Bertrand montre le roi siégeant au milieu de son Parlement de Languedoc, conçu comme lieu de sa présence. Le corps physique du roi n'est pas venu à Toulouse depuis la dernière visite de Louis XI en 1463, mais son corps politique maintient sa justice dans la cité et en fait la gloire.

La monarchie reprend aussi à son compte la symbolique des anneaux princiers, en

-

<sup>51</sup> S. Cassagnes-Brouquet, Louis XI ou le mécénat bien tempéré (Rennes, 2007), p. 48; P.-R. Gaussin, Louis XI, p. 403.

M. Harsgor, Recherches sur le personnel du Conseil du Roi sous Charles VIII et Louis XII (Paris-Lille, 1980), vol. 1, p. 213.

A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie. Essai historique sur l'Echiquier de Normandie* (Rouen, 1840), p. 253.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> A. Floquet, *Histoire du Parlement*, p. 348.

Normandie et en Bourgogne<sup>55</sup>. La première mention en est négative : en Normandie, l'anneau ducal porté par Charles de France est brisé par ordre de Louis XI quand il confisque le duché à son frère (1469) : l'acte a lieu lors d'un Echiquier et manifeste la fin de l'autonomie normande<sup>56</sup>. En 1494, alors que de difficiles négociations s'engagent avec Maximilien d'Autriche, Charles VIII se rend à Dijon passer l'anneau ducal à l'abbaye Saint-Bénigne<sup>57</sup>. L'alliance avec la province, reconnue comme membre du royaume, compense ainsi en partie l'absence du roi et des princes qu'il a remplacés. Elle signifie que la restitution du duché est hors des négociations, puisqu'il est uni au roi par un lien aussi indissoluble qu'un mariage. Le rituel politique de l'anneau exprime une pratique du pouvoir déconcentré et s'appuyant sur les autonomies régionales (Charles VIII), ou au contraire une pratique de type autoritaire où le roi concentre les décisions (Louis XI). Dans un cas comme dans l'autre, le geste manifeste le lien entre le duché et le prince absent, indépendamment des distances.

Pourtant, l'absence du roi et de la cour se renforce encore sous Charles VIII. D'abord tenu éloigné de Paris par les régents, le jeune roi se partage entre le val de Loire, Lyon et bientôt l'Italie. Les critiques acerbes du règne de Charles VII réapparaissent, mais adoucies sous la forme d'un thème littéraire. Dès le début du règne, le poète Guillaume Cretin compose une épître 'au nom des dames de Paris au roy'58. Cette plainte des Parisiennes privées du souverain est mise en scène par plusieurs poètes dans les années suivantes, dans le contexte des Guerres d'Italie. En 1499, le séjour de la cour à Lyon donne lieu à un débat poétique entre dames de Paris et de Lyon, par poètes entreposés<sup>59</sup>. La pièce 'dictié adressant aux bourgeoises de Lyon', imprimée en 1501 dans un recueil parisien, le *Jardin de Plaisance*<sup>60</sup>, peut être l'œuvre de Cretin<sup>61</sup>. Cette charge moralisatrice classique contre la coquetterie et la vanité féminines est énoncée par le dépit parisien face au luxe triomphant des Lyonnaises séduisant la cour. En 1515, Jean Marot compose encore deux pièces dans la veine de Cretin, mais contre les femmes de Lombardie<sup>62</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> En revanche, les rois de France ne semblent pas s'être intéressés à l'anneau de sainte Valérie des ducs d'Aquitaine.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Amable Floquet, *Histoire du Parlement*, pp. 252-257.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Y. Labande-Mailfert, 'Autour du traité de Senlis. La Bourgogne en question', *Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy*, pp. 263-265.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Guillaume Cretin, *Chantz royaulx, oraisons et aultres petitz traictez*, ed. F. Charbonnier (Paris 1527), pp. CXXVI-CXXIX. La pièce ne mentionne pas l'Italie, on peut la dater d'avant 1494.

Emile Picot, 'La querelle des dames de Paris, Rouen, de Milan et de Lyon', *Mémoires de la société d'histoire de Paris et d'Île de France*, t. 44 (1917), pp. 38, 48 et 57.

<sup>60</sup> Le Jardin de plaisance et fleur de rhétorique, n° 421, fol. 102v-103r, fac-sim. de l'ed. d'A. Vérard de 1501, (Paris, 1910), t. 1.

Le Jardin de plaisance, t. II, Introduction et notes, ed. E. Droz et A. Piaget (Paris, 1925), pp. 207-208.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Jean Marot, *Les deux recueils*, ed. Gérard Defaux et Thierry Mantovani (Genève, 1999), pp. 20-26: 'Epistre des dames de Paris au roy delà les mons'; p. 27-34 'Epistre des dames de Paris aux courtisans de France'.

Ce thème poétique associe les deux dimensions de l'absence du roi, géographique et sociale. Comme à l'époque du Bourgeois de Paris, les Parisiennes de Cretin sont réduites à suivre les rumeurs pour connaître les déplacements d'un roi qui leur échappe. Le roi va-t-il revenir d'ici huit jours et s'en va-t-il en Bretagne ? Comme dans la ballade du voyage de Languedoc de Deschamps, l'absence du roi, cause de désordre, désespère les bons sujets et réjouit les égoïstes. Ceux qui ne veulent pas que le roi revienne sont des voleurs ('mutins'), des cochons ('thouins') qui ont peur de la montée des prix et des richards ('milourdz'), qui refusent de loger les courtisans. Les femmes protestent aussi contre la relégation de Paris au second rang : des provinciales animalisées usurpent les fonctions de la capitale, cœur de la civilisation courtoise.

'Faut-il que les débats amoureux

Soient jugés par les chèvres de Blois ?<sup>63</sup>'

Mais elles protestent également contre la mauvaise réputation de leur ville, lieu de la saleté et de la peste.

'Nous jurons donc qu'à Paris, aucune paroisse

N'a la peste, sinon ça et là

Mais ce n'est rien<sup>64</sup>.'

riens'.

Suit la promesse de tout nettoyer dans les rues... Le poème se fait alors satire au second degré sur la saleté urbaine opposée à la cour, mais en même temps il évoque la seconde dimension de l'absence du roi, marginalisation sociale et sanitaire des bourgeois.

Les effets de l'absence royale sont les mêmes que chez Deschamps, à 150 ans d'intervalle. Mais l'absence n'est plus dérèglement ponctuel : la plainte se fait élégie, sans guère d'espoir, tandis que la multipolarité du royaume, subie par Paris, se résoud dans la forme littéraire du débat, ici entre villes. La mise en scène poétique permet donc de dire ce qui ne peut plus s'exprimer dans le discours officiel. Mise dans la bouche des femmes, la critique de l'itinéraire du roi passe du registre politique au registre courtois. L'opinion publique du Bassin parisien n'a plus prise sur la géographie du pouvoir royal désormais bien établie : la poésie apparaît comme un biais pour qu'elle puisse exprimer son refus de la relégation et l'inadéquation entre ses attentes et l'espace vécu du roi, adapté aux ambitions italiennes.

G. Cretin, p. CXXVII. Fault if qu'amoureux plantz | Pregnent ressort devant emevres de Blois

G. Cretin, p. CXXVII: Si te jurons qu'a Paris n'a paroisse | Ou peste soit, si non par cy par la | Mais ce n'est

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> G. Cretin, p. CXXXVII. 'Fault il qu'amoureux plaitz | Pregnent ressort devant chievres de Blois'

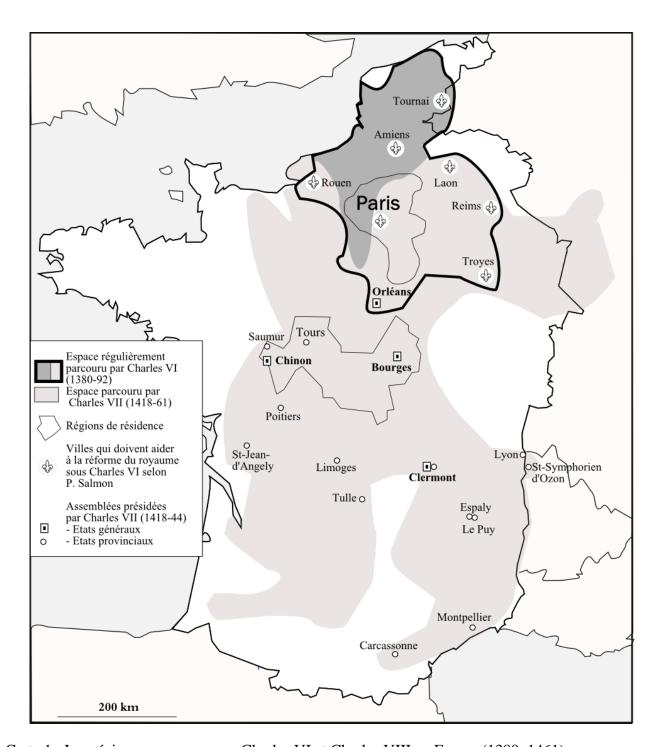
Au début du règne de François Ier, l'opinion parisienne semble se réconcilier avec l'espace du roi. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier* a certes un ton beaucoup moins libre que celui de son homonyme prédécesseur. Mais il n'exprime aucune rancœur contre l'absence du roi. Au contraire, en faisant exposer les reliques sur les autels de l'abbaye Saint-Denis avant ses expéditions italiennes, François Ier ménage la coutume : le roi quitte bien Paris pour aller loin et longtemps, mais le rituel affirme qu'il fait de Paris son point de départ pour y revenir, promesse rituelle qui compense les mois d'absence et la géographie dilatée du pouvoir royal<sup>65</sup>.

#### Conclusion.

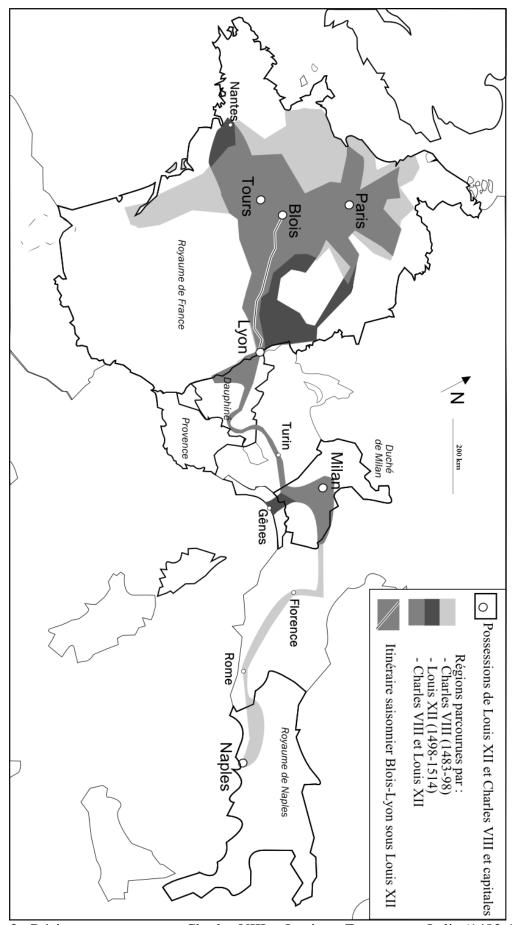
Au cours du siècle et demi qui voit la royauté capétienne sortir renforcée de la crise et de la Guerre de cent Ans pour devenir un Etat d'offices expansionniste, la présence du roi a été utilisée comme un outil politique majeur : Charles V a contracté son espace pour préparer la reconquête au centre, Charles VII et Louis XI ont au contraire constitué un véritable gouvernement nomade, tandis que Charles VIII et Louis XII resserraient leur itinérance en déléguant le pouvoir intérieur, pour mieux gouverner deux pays. Ces bouleversements ont été vivement ressentis par les sujets, qui ont fait un lien entre les retournements de la conjoncture militaire et économique et la présence ou l'absence du roi. En dilatant leur pouvoir à la mesure du territoire français, Charles VII et ses successeurs ont été forcé de faire des choix politiques et régionaux : le val de Loire est passé de la périphérie au centre, tandis que Paris continuait sa croissance de ville d'Etat, mais sans la cour. Pour la première fois, l'historien est alors confronté à des discours contradictoires liés entre eux : à la cour, l'opinion parisienne se heurte à celle des officiers de la France centrale. Cet état documentaire est révélateur d'un Etat royal grossi au-delà des possibilités du gouvernement personnel. La monarchie est devenue un véritable Etat, architecture entrelacée de pouvoirs potentiellement concurrents, sommés par le roi qui les fédère, et forme par sa présence disputée l'élément tangible de l'unité nationale.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier, ed. L. Lalanne (Paris, 1854), p. 43.



Carte 1 : Les régions parcourues par Charles VI et Charles VIII en France (1380-1461)



Carte 2 : Régions parcourues par Charles VIII et Louis en France et en Italie (1483-1514)